

qui n'ont seu signer
le vingthuytme dudit mois et au d'c'te baptême
catholique de la vauzelle fil naturel et légitime de l'enfant
de la vauzelle et de marquette d'auvray, ne de son poirement
et de son poirement d'auvray, ne de son poirement
qui n'ont seu signer l'abbé de l'abbaye de l'abbaye
dudit mois et au d'c'te baptême martial